Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 056-215602533-20260407-CM20260407_03-DE

2026-04-06/ 03

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX, LE SEPT AVRIL à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme HERVÉ Muriel, Maire.

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE DE TREAL

Etaient présents : Muriel HERVÉ, Maire, Corinne MARCHAND, Guénaël JOLLY, Céline ETRILLARD, Marie-Christine HAVARD, Thierry WAJCHERT, Nathalie JOUAN, Isabelle COUÉ, Frédéric BENOIT, Delphine BAUDU, Thomas POSSÉMÉ, Guillaume DRUNE, Léa CHAUVET, Jonathann LORIOT, Louis ROLLANDO formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers municipaux :

Effectif légal : 15
En exercice : 15
Présents : 15
Procurations : 0
Votants : 15

Absents excusés :

Absents non excusés :

Marie-Christine HAVARD est désignée secrétaire de séance,

Séance du 07 Avril 2026

Date de convocation :
01.04.2026

Délibération n° 2026-04-07/ 03

OBJET :

Aménagement terrains constructibles QUARTA

Suite à l'acquisition de différentes parcelles, Madame le Maire propose dans un premier temps de réfléchir à l'aménagement de ces terrains afin de pouvoir répondre aux demandes de terrain à bâtir et ainsi accueillir quelques nouvelles familles sur la commune.

L'entreprise Quarta a été sollicitée pour réaliser une étude de faisabilité d'aménagement pour chaque parcelle, afin d'avoir une projection sur les prochaines années en termes de moyens budgétaires nécessaires et de priorisation d'exécution de travaux.
Le devis établi s'élève à 3 315€ HT soit 3 978€ TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- D'accepter la proposition et d'autoriser Madame le Maire à signer :

Le devis de 3 315€ HT soit 3 978€ TTC de l'entreprise Quarta.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE TREAL (MORBIHAN)

Muriel HERVÉ